



HAL
open science

Dialectologie grecque

Sophie Minon

► **To cite this version:**

Sophie Minon. Dialectologie grecque. Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques, 2021, 152, pp.111-133. 10.4000/ashp.4213 . hal-03845200

HAL Id: hal-03845200

<https://hal.science/hal-03845200>

Submitted on 6 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dialectologie grecque

Sophie Minon



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/ashp/4213>

DOI : 10.4000/ashp.4213

ISSN : 1969-6310

Éditeur

Publications de l'École Pratique des Hautes Études

Édition imprimée

Date de publication : 1 septembre 2021

Pagination : 111-133

ISSN : 0766-0677

Référence électronique

Sophie Minon, « Dialectologie grecque », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [En ligne], 152 | 2021, mis en ligne le 14 juin 2021, consulté le 15 juin 2022. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/4213> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.4213>

DIALECTOLOGIE GRECQUE

Directrice d'études : M^{me} Sophie MINON

Programme de l'année 2019-2020 : I. *Nouveautés dialectologiques : inscriptions béotiennes, thessaliennes et d'Aigai en Éolide ; de Sicile, d'Apollonia d'Illyrie, du Péloponnèse et d'Athènes.* — II. *Histoire des mots et noms de personnes : projet ANR Paris, Oxford LGPN-Ling, en préparation du nouveau-Bechtel (Die historischen Personennamen des Griechischen bis zur Kaiserzeit, 1917) : analyse étymologique et sémantique des anthroponymes grecs antiques en ligne, dictionnaire numérique et imprimé.*

La première séance est consacrée à la présentation de deux recherches de la directrice d'études qui ont donné lieu à communications au congrès coorganisé en juin 2019 par A. C. Cassio et S. Kaczko à l'université de la Sapienza à Rome sur le thème *Multilingualism and Minority Languages in Ancient Europe*, congrès final du projet ERC HERA coordonné par le même A. C. Cassio et par E. Crespo de l'université autonome de Madrid. La première présentation concerne l'onomastique anthroponymique : « Acculturation onomastique en Méditerranée antique : le nom d'assonance Ζώπυρος ». La seconde, qui prenait place dans le cadre d'une table ronde sur *Multiculturalism and Multilingualism in South Italy* porte le titre : « Prose des *Tables d'Héraclée* et prose philosophique de l'École de Tarente : une *koina* supradialectale en contexte multilingue ». Elle confronte l'analyse de la langue des écrits philosophiques de l'École de Tarente donnée dans la *REG* 131 (2018), sous le titre : « Dialectalisation et pseudépigraphie philosophique : la dorisation de la *koinè* littéraire comme marque d'école dans les fragments transmis par Stobée du traité pseudo-archytéen *Περὶ νόμου καὶ δικαιοσύνης* », et celle qui avait été faite dans ce séminaire en 2017 de la langue des *Tables d'Héraclée*. Elle confirme notamment l'authenticité dialectale de cette dernière (retour sur la question des futurs doriens) et met en lumière les deux motivations essentielles de la constitution de ces *koinai*, l'une de type *doris severior*, autour de Tarente et d'Héraclée, l'autre, sicilienne, de type *doris mitior*, chez des Grecs vivant en contexte colonial multilingue : se doter, en faisant converger les dialectes, d'une variété aréale supradialectale de registre élevé, susceptible de constituer une nouvelle langue de culture, devait permettre à la fois de rivaliser avec la variété de prestige qu'était la *koinè* ionienne-attique et d'ériger la grécité en rempart face aux langues minoritaires environnantes (voir déjà la notice du *Bulletin épigraphique* 2018, n° 549).

Deux conférences invitées ont été données sur l'onomastique anthroponymique de langues fragmentaires. Le Dr Florian Réveilhaç (CNRS, Orient et Méditerranée, Paris), chercheur associé au projet *LGPN-Ling*, a présenté, le 21 janvier 2020, le modèle anthroponymique d'une langue anatolienne, le lycien auquel il a consacré la thèse soutenue fin 2018, dont il prépare la publication. Dans cette langue, essentiellement connue par les noms de personnes, il s'est attaché à nous montrer leurs différents types et les éléments lexicaux employés pour les former, notamment dans le cadre de la composition nominale. La plupart des catégories représentées trouvent des

parallèles dans d'autres langues indo-européennes, mais d'autres, comme les *Satznamen* (noms-phrases), reflètent des contacts antérieurs entre l'Anatolie et le Proche-Orient, tandis que d'autres encore sont le fruit d'innovations récentes, directement influencées par les noms grecs. Pour former ces anthroponymes, outre les théonymes, constitutifs de noms assez nombreux dits « théophores », est employée une grande variété de lexèmes : vocabulaire de la parenté, zoonymes, abstraits ou encore noms de fonctions.

Le 10 mars, le Dr Dan Dana (CNRS, HISOMA, Lyon), auteur de l'*Onomasticon Thracicum* (2014) ou *Répertoire des noms indigènes de Thrace, Macédoine orientale, Mésies, Dacie et Bithynie*, annuellement supplémenté en ligne (*OnomThracSuppl*, version 6, novembre 2019, cf. <https://www.hisoma.mom.fr/annuaire/dana-dan>) a, de son côté, présenté la question de la morphologie des noms des Thraces, en s'intéressant en particulier au phénomène des contacts et aux conséquences qu'ils avaient sur la morphologie des anthroponymes. Le sous-titre de son ouvrage met en évidence la problématique centrale des études thraces : peut-on parler de noms « indigènes » dans une aire aussi étendue, le lieu par conséquent de contacts et d'échanges linguistiques multiples, et cela alors même que les sources dont nous disposons sont essentiellement d'époque impériale ? Qu'appréhende-t-on de cette onomastique qui puisse être caractérisé avec certitude comme « thrace » ? Nous sommes au confluent d'influences interlinguistiques (illyrien, latin, balte, indo-iranien, celtique, anatolien, grec), dans des régions de passage notamment tournées vers la mer Noire. Il semble qu'il faille compter plutôt sur une onomastique mêlée, à l'image sans doute de la langue « thrace » elle-même, si tant est qu'il soit pertinent de la poser comme singulière plutôt que plurielle. Vu la domination et le prestige notamment du voisin grec, il est clair par exemple que, dans la partie la plus méridionale, nombre de noms répertoriés comme « thraces » en tant que portés par des hommes et des femmes ainsi désignés par leur ethnique, se partagent en fait, d'un point de vue linguistique, entre : a) noms peut-être authentiquement thraces (Μοκαπορις, *Mucapor*) ; b) nom thraces hellénisés (par le suffixe : peut-être Διζασσκος, cf. Dana dans *SAGA*, p. 205) ; c) noms grecs thracisés (phonétiquement : peut-être les composés en -ζενις, type Εβρυ-ζενις si tant est que celui-ci corresponde à gr. Εβρυ-γένης) ; d) noms gréco-thraces (le type théophorique Βενδί-δωρος) ; e) noms grecs authentiques (Πύρ(ρ)ος, Δουλαρίων, fils du Thrace Διζαλας). Dans les inscriptions thraces de Zônè, sur la côte septentrionale de l'Égée, à la même longitude que Samothrace, nous avons eu ainsi l'occasion d'observer à quel point l'influence du grec était décelable et combien les particularités phonétiques de cette variété aréale de thrace étaient proches de celles des variétés macédonienne et thessaliennne du grec, commodément regroupées sous l'étiquette de « grec septentrional ».

Une troisième conférence donnée le 3 mars par le Dr Enrique Nieto Izquierdo (CNRS, ANHIMA, Paris) a été consacrée à un autre domaine de l'onomastique grecque, à savoir la toponymie, pour nous présenter un projet qu'il commence à développer en collaboration avec A. Alonso Déniz (CNRS, HISOMA, Lyon), dans l'esprit de notre dictionnaire *LGPN-Ling*. Présentation de la typologie formelle et sémantique de cette branche de l'onomastique longtemps délaissée pour sa difficulté (noms de substrats pré-helléniques et rétention d'archaïsmes plus importante que pour les

anthroponymes vu la plus importante stabilité des noms de lieux). Les motivations sémantiques sont assez comparables à celles des anthroponymes : comme eux, les noms de lieux peuvent être descriptifs (f. pl. Πηγαί « Les sources », en face duquel est attesté l'anthroponyme f. Πήγη, porté en ce lieu-même, l'individu pouvant être souvent nommé d'après le lieu où il vit; Ἀστυπάλαια « Vieille ville ») ou commémoratifs (Νικόπολις, également populaire dans l'anthroponymie, en particulier autour des cités homonymes). Il faudra bien sûr affiner la nomenclature proposée, par exemple, pour les noms donnés d'après celui d'un roi, par simple conversion, dont la valeur peut être tout autant commémorative que programmatique : ainsi, le toponyme Φίλιπποι (distinct du nom du roi par sa marque de pluriel) témoigne, comme les innombrables porteurs du nom Φίλιππος, de l'allégeance à la dynastie macédonienne. Les échanges constants entre anthroponymie (et héronymie) et toponymie rendent nécessaires de concevoir l'analyse de cette onomastique en corrélation avec celle de l'anthroponymie.

Du fait de la pandémie, le séminaire a eu lieu en visioconférence pendant la période de confinement (mi-mars à mi-mai).

Nouveautés dialectologiques : Sicile

Le premier texte que nous étudions est une *defixio* sicilienne sur plomb de la collection Schøyen Oslo, Londres, publiée par G. Rocca. L'*editio princeps* a été copulée avec D. Jordan et L. Threatte, *ZPE* 188 (2014), p. 231-236. L'interprétation pragmatique du même texte a été publiée par son editrice dans les actes du colloque *Genres épigraphiques et langues d'attestation fragmentaire dans l'espace méditerranéen*, coédités par E. Dupraz et W. Sowa en 2015, p. 305-313. Curieusement, l'inscription n'a été recensée ni par le *SEG* 64 (publications de 2014), ni par le *BE* 2015. Une femme du nom d'Oltis (cf. probablement Φόλτεσθος Dubois, *IGDS* II, n° 96), qui a été déboutée en justice, voue ses adversaires au même sort qu'elle. Le même schéma énonciatif (« de même que + indicatif passé descriptif... de même... + modalité jussive ou optative), à quelques variations près, est répété à trois reprises, avec pour sujet de la protase toujours la même Oltis, mais trois ou quatre hommes différents comme sujets des apodoses successives : l. 1 : ἡδὲ Ὀλτις ἐς τέλος ἰάσα ἀπόλετο, | τὸς Ῥάτων ἀτέλεστ' ἀγορεύεν τὸν ΚΑΙΚΕΛΟΝ | καὶ ἐς ἔπεα καὶ | ἔργα ἐν τῷ δίκαι. Le participe ἰάσα est sans nul doute celui du verbe εἶμι « aller », comme l'indique notamment le complément prémonitionnel ἐς τέλος qui l'accompagne. Le texte ne présente aucun exemple de yodisation de /e/ en hiatus (ἔπεα, l. 3 et 7, avec maintien de l'hiatus) : nous avons donc une forme nouvelle de participe athématique, comparable à celui de εἶμί « être » déjà connu en mycénien au féminin sous la forme *a-pe-a-sa*. L'editrice mentionne deux gloses d'Hésychius qui confortent cette interprétation : ἕσσα· βαδίζουσα, et une épithète de Déméter de forme : Ἐπίασσα· Δήμητρος ἐπόνυμον. On comprendra donc : « de même qu'Oltis a perdu après avoir été jusqu'au bout, que de même Rhatōn plaide infructueusement (...) à la fois en parole et en action au cours du procès ». La syntaxe est un peu contournée : on attend un simple accusatif de relation (καὶ) ἔπεα καὶ ἔργα et non un syntagme prépositionnel introduit par ἐς, et la place à l'extérieur du premier καὶ fait échouer le parallélisme (καὶ ἐς ἔπεα καὶ ἔργα).

Ῥάτῶν, attesté par ailleurs *CIG* I, p. 727 (fun. hell.) doit être le plus vraisemblablement rattaché à *DELG* *ῤατάνη qui désigne la cuillère en dorien : βρατάναν τоруνην Ἡλεῖοι (Hsch.), cf. aussi βρατάνει ῤαίξει ἀπὸ νόσου = « sortir de maladie, s'en tirer ». Même étymologie que lat. *vertō* « tourner, se tourner ». La séquence qui suit, à l'accusatif, est en revanche moins facile à interpréter. Est-elle en apposition à ce nom d'homme au nominatif, comme le suppose l'éditrice ? N'aurait-on pas plutôt, pour justifier ce changement de cas, plutôt qu'une anacoluthie, qui serait unique dans l'inscription, le complément de ἀπέλεστ' ἀγορεύεν (« que Rh. plaide infructueusement contre K. ») ? L'éditrice hésitait à segmenter : τὸν καὶ Κέλῶν (qui est en réalité, tel quel, impossible puisque l'anthroponyme doit être, comme son déterminant, à l'accusatif) et τὸν Καίκελον.

Si c'était de ce dernier nom qu'il s'agissait, ce serait un dérivé de Κάϊφος, forme attestée à Camarine au 5^a : il s'agit de tessères présentées par Dubois, *IGDS* II, n^{os} 46, 105 (documents publics qui enregistrent des citoyens à la suite d'une redistribution de terres lors d'un synoecisme), qui y voit un anthroponyme formé sur le nom de l'hydronyme anatolien, cf. Bechtel, *HPN* 555. Le nom se rencontre dans toute l'Égée, mais bien loin de la Sicile. N'aurait-on alors pas plutôt à rapprocher ce nom, dans notre contexte, du *Caeculus*, connu comme fils de Vulcain chez Virgile et fondateur de Préneste, dont le nom vient de *caecus* « aveugle » ? La suffixation rappelle régionalement précisément celle de Σικελίς, en face de lat. *Siculi*.

Mais si καὶ était adverbial (« aussi contre K. »), c'est en ce cas l'accusatif d'un nominatif soit Κέλος, soit Κέλως que nous aurions. Κέλως est, certes, connu dès le 5^a en Achaïe (voire en Eubée : 2× ΚΕΛΩΝ), mais aussi en Thessalie et en Asie Mineure, et serait à mettre en rapport avec le verbe κέλλω « faire aborder, aborder », κέλωμαι « presser, pousser, d'où donner des ordres » (verbe surtout ancien, pas nécessairement dialectal, *pace* Chantraine), avec aussi le nom du cheval de course, κέλης, -ητος, avec sa variante κέληξ à Sparte, dans la fameuse inscription de Damônôn du 5^a, que nous étudierons l'an prochain en rendant compte de la réédition de P. Christesen (*Histos, Suppl.* 10, Newcastle, Tyne, 2019, 231 p.); cet appellatif peut désigner aussi le conducteur ou le pilote d'un navire chez Homère. Un sens obscène n'est pas exclu. Signalons aussi que ce nom a donné lieu à un seul composé à second élément sigmatique : αὐτο-κελής « qui se meut de lui-même », *hapax* (Hdt.), avec un élément verbal, issu directement de κέλωμαι, cf. Blanc, *Adjectifs sigmatiques*, 406. Bechtel (*HPN* 235) cite Κέλως à côté d'un Spartiate Κελέης (Hdt.), au nom en -έας ainsi ionisé par l'historien. Il est vrai qu'aucune forme thématique n'est attestée sur ce radical. Il pourrait être alors plus logique de partir d'un radical κηλ-, connu à travers des appellatifs comme le neutre κηλῶν « flèche » ou le féminin κηλίς « bosse, enflure ». Le nom serait alors un sobriquet comme « La Flèche » chez Molière. Cependant, l'étymologie mal assurée de ces appellatifs orienterait plutôt vers un /a:/ radical, y compris pour l'appellatif κήλων, désignation de l'animal non castré, étalon ou âne (Archil., Pl., désignation aussi de Pan), voire d'un système de levier pour les puits (à Délos, 3^a) ; il est vrai que pour ce dernier, le rapprochement avec κάλων à Épidaure (J. et L. Robert, *BÉ* 1953, n^o 72) repose sur une pétition de principe : l'éditeur *princeps*, Papadimitriou, avait proposé, quant à lui, un rapprochement avec κάλος de même sens, ou plutôt κᾶλων « bois », qui pourrait avoir désigné aussi bien la rigole qui aurait servi

éventuellement de conduit pour amener de l'eau. Au total, c'est en définitive l'hypothèse du nom d'allure latine τὸν Καίκελον qui paraît la moins difficile. L'accusatif ferait fonction de complément d'objet de ἀγορεύειν : « plaider contre K. »

Μύσκελος, qui est d'après Strabon (VI 262) le nom du mythique fondateur de Crotona, est documenté trois fois en Sicile. Masson (*OGS* III, p. 55-59) y ajoutait deux exemples de Thessalie, un autre d'Halicarnasse, et faisait une proposition étymologique, qui repose sur deux rapprochements : l'un, avec la glose d'Hésychius : μύσκειοι. σκολιοί « tordus » ; l'autre avec une glose de Cyrille qui parle de Μύσκελος ὁ στραβόπους « Myskelos au pied tordu » (cf. *LSJ, Suppl.*, mais à tort s. v. μύσκειος).

Λέπτων « Menu, délicat », est le plus anciennement connu par les lamelles de l'eubéenne Styra et par ailleurs attesté à Argos, à Athènes, en Béotie, en Thessalie et en Troade.

L. 6-7 : τὸς Μύσκελος ἀτέλεστ' ἀ<γορεύειν> δ<ι>καί | καὶ ἐς ἔπειτα καὶ | ἔργα ἐν τᾷ δίκαι. Faut-il nécessairement restituer le même verbe à l'infinitif que l. 2? Ne pourrait-on proposer d'en faire l'économie, en éditant plutôt, l. 6 : τὸς Μύσκελος ἀτέλεστα δ<ι>καί « que M. juge infructueusement, sans effet? » Il faudrait alors, certes, postuler une forme δικάω de δικάζω, qui est attestée en domaine ionien, à l'infinitif δικᾶν, notamment *Syll.*³ 134, b23, arbitrage du 4^a entre citoyens de Milet et de Myonte. En dehors de l'attique, des formes de futurs en -άω correspondent aux présents en -άζω, cf. Buck, *GD*, § 159 (ā < āo, āe). Aurait-on là une forme de subjonctif δ<ι>καί < *δικᾶ-ει à valeur prescriptive, ou même une forme d'optatif δ<ι>καί, comme ἠανύοι, l. 10? En éléen, *Inscriptions éléennes dialectales* n° 34, l. 32 et 36, fin 3^a, des subjonctifs aoristes sans particule sont employés à la 3^e sg. dans l'expression de prescriptions (ἀνατεθαί, ποιήσεται). Il serait possible que le même dialecte garde la trace d'un optatif κῠαῖ, *IED* 3, 5, voir mon commentaire à ces formes d'optatifs, p. 405 et n. 204 : on pourrait avoir eu, en postulant un échange préalable κῠέω → κῠάω, banal (συλέω à Delphes, *Cyr. παρβεῶντας*, Buck, *GD*, § 161.2) : *κῠάοι > κῠοῖ → κῠαῖ → κῠαῖε, cf. éléen συλαῖε, *IED* 12, 6. Ou une solution plus économique serait d'y voir un optatif (a)sigmatique de κῠώ, forme post-hom. de κῠέω, de forme κῠ(h)αι (seule forme d'optatif connue en dorien du Nord-Ouest) non encore refaite en -ειε / éléen -αιε, cf. ἀδεαλτώσαιε. Pour en revenir à la forme ici attestée, la présence de l'optatif, l. 10, ferait plutôt pencher en faveur de ce mode dès cette ligne, d'où : δ<ι>καί.

Une dernière remarque s'impose, concernant la syntaxe des l. 9-10 : ἡδὲ Λέπτων ἀτέλεστ' ἀγορεύων. μεδὲ- | ν ἠανύοι ἐν τᾷ δίκαι. Dès l'*editio princeps*, il avait été mentionné dans l'apparat critique, la proposition de L. Thraette d'ôter la ponctuation forte puisque le participe ἀγορεύων ne peut qu'être apposé au sujet du verbe à l'optatif : cette correction nécessaire n'a malencontreusement pas davantage été apportée à la seconde édition.

Olympie

Est ensuite étudié un nouveau fragment d'inscription éléenne sur bronze dont l'*editio princeps* a été donnée par P. Siewert, *Tyche* 33 (2018), p. 177-183. La datation est de ca 550, comme le texte n° 1 des *IED* : c'est donc l'un des documents les plus

anciens du corpus éléen. Le sujet en est la consultation de l'oracle de Zeus, qui n'est connue que par les inscriptions et par de rares témoignages littéraires, comme les premiers vers de la huitième *Olympique* de Pindare, qui mentionnent le recours local à l'empyromancie. Sont associés, dans une procédure que les lacunes ne permettent pas même d'entrevoir, le μάντις et très probablement le πρ[όξενος] (l. 5-6); le parallèle offert cependant par un autre texte éléen, *IED* 14, 4-5 (ἀπὸ τοῦ βῶμὸς ἀποφελείαν καὶ τοὶ πρόξενοι καὶ τοὶ μάντιες « les proxènes et les devins l'excluraient de l'autel »), dans lequel l'exclusion de l'autel est la sanction prévue pour celle des deux communautés contractant alliance qui ne s'y tiendrait pas, permet de déduire que le contexte devait être ici aussi la consultation oraculaire des étrangers; le nom du devin au singulier pourrait éventuellement laisser penser qu'était plutôt ici envisagé le cas d'une consultation individuelle. Les lignes précédentes, 3-4, permettent de lire de façon continue : [- - -]οι τῶν Φαλείων | τὰπὸ καὸ θο[- - -]. S. laissait la séquence de la l. 4, qu'il considérait comme énigmatique, en majuscules, sans faire de proposition de lecture. À la l. 3, en revanche, le génitif partitif de l'ethnique accompagné du déterminant paraît assuré (l'accusatif singulier, à écarter) : il s'appuie sur de nombreux parallèles locaux contemporains, notamment dans des dédicaces de proxènes éléens, cf. e. g. Jeffery, *LSAG*, p. 190, n° 15, ca 600-550 (Gorgos le Lacédémonien, proxène des Éléens). N'est conservé de la l. 3 que la fin : [- - -]οι τῶν Φαλείων, mais le parallèle fourni par *IED* 6, 6 (ὄρτις τόκα θεοκολ[έοι]), ferait bien retrouver de même, à cette ligne, un verbe à l'optatif référant à une fonction exercée par un membre recruté au sein de la communauté éléenne, dans un cadre où interviennent par ailleurs des étrangers. Il ne serait pas impossible que puisse être ensuite identifiée une variante thématique nouvelle du nom du prêtre lydien καύης attesté chez Hipponax (O. Masson, *Les fragments du poète Hipponax* [1962], p. 107-108) et en domaine iono-lydien (cf. *LSJ Suppl.*). À rapprocher du mycénien *pu-ka-wo* (*πυρ-κάφος) qui a comme correspondant alphabétique pl. πυρί-καοι à Delphes (Plutarque, *Moralia* 406e), refait en sg. πυρ-καεύς (dans le titre d'une pièce de Sophocle) et, plus tardivement, sous la forme sigmatique πυρι-καίς : autant de confirmations de l'étymologie grecque de ce nom de fonction en rapport avec l'empyromancie pratiquée à Olympie (Pind. *Ol.* VIII 1-7). Pour le même type de nom d'agent anciennement en -ός attesté localement, cf. *IED*, p. 369. Cependant, le syntagme reste d'interprétation délicate car τὰπὸ καὸ « la part qui vient d'un préposé au feu » (l'absence de déterminant est aussi gênante) n'évoque rien de connu dans les règlements culturels : pourrait-on alors songer à y voir plutôt le nom d'action correspondant, ὁ καῶς, qui serait tout aussi nouveau, et la référence à « ce qui reste de la combustion » (l'emploi, sans déterminant, d'un abstrait se justifierait mieux)? Les deux lettres qui suivent pourraient être le début d'un verbe à l'infinitif ou à l'optatif prescriptif accompagné de la particule modale κα. On songe à θῶ[άδοι κα] « mettre à l'amende », à propos de l'étranger profanateur (*IED*, 4, 1 : αἰ δὲ βενέοι ἐν τιαρῶι, βοὶ κα θοάδοι καὶ κοθάρσι τελείαι, καὶ τὸν θεαρὸν ἐν τα<ὺ>τῶι « s'il avait des relations sexuelles dans le sanctuaire, on le soumettrait à l'amende / la taxe(?) d'un bœuf et à une purification parfaite, et que le théare [soit soumis] à la même peine) » ou encore à θο[τνάδεν] « festoyer », qui est apparu dans l'arbitrage des juges de Pellana rendu aux Éléens de Lédrinoi (Hallos et Minon, à paraître dans *Chiron*, 2021). Mais il est vrai qu'aucun de ces deux verbes ne paraît tout à fait

compatible sémantiquement avec le syntagme qui précède. À moins de faire de *καδος* non seulement le nom d'action mais aussi le lieu de la combustion, *i. e.* le « foyer », avec le même regroupement d'acceptions que pour l'adjectif verbal au neutre substantivé du verbe *κα(φ)ίω* que fait connaître une glose d'Hésychius : *καπτόν· θυσία τις, οὔτω καλουμένη. καὶ ἐσχάρα, καὶ ἐστία, ἔνθα καίουσιν*. L'ensemble pourrait en ce cas se comprendre : « que l'on festoie avec (consomme) ce qui vient du foyer ». Il est vrai que le cadre de la consultation oraculaire n'évoque pas directement les réjouissances festives qui sont l'occasion de banquets publics. S'il s'agissait en définitive plutôt de l'autre verbe, la question pourrait être alors de la possibilité de comprendre le substantif *θωή* sur lequel a été bâti ce verbe dénominal comme référent non seulement au sens strict à l'« amende », mais plus largement à toute forme d'imposition, de taxe, comme le laisse du moins attendre l'étymologie, en relation avec *τίθημι* « (im)poser ». La désignation de la peine financière ou amende, en éléen même, est en principe, *ζ/δίκαιον* (*IED* 20, 2 : *Αἰ ζὲ μὲπιθεῖαν τὰ ζίκαια...* « s'ils n'infligeaient pas les peines » ; et au sens concret, *IED* 13, 1 : *ζῖ[φριόν κα τὸ ζῖκ]αιον ἀποτίνοι* « il paierait l'amende du double »), et non *θῶά*. Une taxe permettant la consultation oraculaire conviendrait assez bien : on songe au *pelanos* à Delphes, cf. Rougemont, *CID* I, p. 9 (taxe non nécessairement limitée à la consultation oraculaire). S'agirait-il en définitive, pour « celui des Éléens qui exercerait (la fonction de *iaromaos*, comme derechef *IED* 14, l. 6, ou de *théokolos*) » de « taxer » « ce qui sort du foyer » ?

Un détour par les graffites sur vases à figures noires de Zônè rédigés en thrace, mais en alphabet grec (P. Tsatsopoulou-Kaloudi, C. Brixhe, C. Pardalidou, *Αρχαία Ζώνη*, I. *Το Ιερό του Απόλλωνα*, B. *Selected texts, Thracian*, Komotini, 2015, p. 155-170 ; cf. Brixhe, *CRAI* 2006, p. 121-146 et Fred C. Woudhuizen, *Indo-europeanization in the Mediterranean, with particular attention to the fragmentary languages*, Hoofddorp, 2018 (Papers in Intercultural Philosophy and Transcontinental Comparative Studies, 16) permet de mettre en évidence la forme *καε / καε* qui doit être le verbe de dédicace, sans augment, dans ces graffites, à rapprocher certainement de gr. *καίω*, avec l'absence attendue de notation de l'ancien *w, dans un alphabet sans *ϕ* comme dans la variété ionienne cycladique introduite aréalement depuis Thasos. L'emploi au sens générique de « faire offrande, dédier » de ce verbe au sens originel de « brûler une offrande sacrificielle » a des parallèles précisément en éléen, où *κα(τα)θύω* est employé au sens de « consacrer », mais non d'« accomplir un sacrifice », et en arcadien, où c'est, avec le même sens, *ἀναθύω* qui est attesté, alors que les autres dialectes emploient *καθιερόω*.

Apollonia d'Illyrie

Notre parcours se poursuit à Apollonia d'Illyrie, où nous nous intéressons aux lamelles de plomb inédites publiées par P. Cabanes dans *Le voyage des légendes. Hommages à Pierre Chuvin*, édité par D. Lauritzen et M. Tardieu, à Paris, en 2013, p. 43-55, à commencer par la plus ancienne version épigraphique connue, datable par la forme des lettres de *ca* 400^a, de l'hymne à Asclépios (qui détrône ainsi l'hymne d'Érythrées publié par H. Engelmann, R. Merkelbach *IK* 2, II, n° 205, daté entre 380 et 360). Le caractère fixe du texte de l'hymne, dont témoignent ses quatre versions

épigraphiques rassemblées par Cabanes, est imputable principalement à sa structure métrique, qui fait alterner rythmes dactyliques vs rythmes créto-péoniques dans les invocations aux dieux et dans le péan même, récurrent comme refrain entre chaque strophe, comme j’ai pu le mettre en évidence à partir de l’hymne d’Érythrées. Cela nous permet ainsi d’apporter les derniers amendements à cette édition en comblant de façon assurée les lacunes : ainsi, au début de la l. 4, la lacune restituée par Lhôte [ἰὲ ὦ Πα]ϊάν (Cabanes [ἰὲ ὦ Πα]ϊάν)] doit être corrigée en [ἰὲ Πα]ϊάν, conformément au schéma du péon 4^e (˘˘˘˘) assuré à cette place par les autres versions ; l. 4-5, ἄ | [μὲ χα]ίροντας doit être corrigé en ἄ | μὲς χα]ίροντας, de façon à ménager la seconde longue du spondée avant le dactyle suivant (autres attestations doriennes de l’extension de la forme de nominatif à l’accusatif accessibles sur le site du Packard Humanities Institute) ; le crétique nécessaire sur δαίμο | [να, l. 10-11, impose de substituer à [σεμν]ότατον proposé par Lhôte à la suite de Cabanes, δαίμο | [να, κλειν]ότατον comme dans les autres versions. L. 12 : le [ἰὲ Πα]ϊάν final doit se voir substituer la forme légère du cri (ἰά, ion. ἰή abrégé non étymologiquement en ἰέ) comme l’avait édité Cabanes, et conformément au schéma des autres versions, qui fait s’achever le péan sur le péon 4^e de rythme ascendant (accent sur la longue finale). É. Lhôte avait réédité le texte de l’hymne en ligne en 2019, et sa présence au séminaire a été l’occasion d’y retravailler communément, lui permettant ainsi de mettre à jour sa réédition en y intégrant les résultats de nos travaux (https://dodonaonline.files.wordpress.com/2020/07/ciod_seg_2013_408.pdf) : c’est à présent l’édition qu’il convient de consulter ; on y trouvera la totalité de l’interprétation métrique que j’ai donnée de la dernière strophe.

La plaque opisthographe des deux autres fragments sur plomb a été reprise dans *Collection of Greek Ritual Norms (CGRN)*, dir. V. Pirenne-Delforge) par J.-M. Carbon et S. Peels, au n° 40, et a donné lieu à une notice de A. Chaniotis dans le *SEG* 63, 408, qui fait elle-même écho à sa publication dans *Epigraphic Bulletin for Greek Religion (EBGR) in Kernos* (2014) [2017], n° 28. Pour l’éditeur *princeps*, le règlement concernerait le culte d’Asclépios et les offrandes à différentes divinités ; Carbon identifie la face A comme le texte d’un décret δ[εδόχθ]αι résultant d’une consultation oraculaire. Et Chaniotis y voit un oracle de Dodone qui dicterait les modalités de l’introduction du culte d’Asclépios à Apollonia. Le texte, datable de la charnière entre le 5 et le 4^e, est en partie amendé dans le *SEG*, à la fois par rapport à l’*editio princeps* et à celle du *CGRN*. C’est derechef sur la nouvelle édition de Lhôte, *l. c.*, nettement améliorée par rapport aux précédentes, qu’il convient à présent de se fonder, ou sur la dernière mise à jour du *CGRN* puisque l’interprétation a été menée en collaboration avec J.-M. Carbon.

Il paraît nécessaire de reproduire le texte, tel qu’édité dans le *SEG*, sauf pour : A5 δέκῃ<ε>σθαί, que nous gardons tel que sur la pierre (hésitation dans l’emploi de H caractéristique de la période de transition alphabétique) ; et B3 τ[ρε]ῖς, auquel nous substituons τ[ρ]ῖς.

face A

- 1 θεός, τ[ύ]χα ἀγαθά. δ[....]-
- 2 αἱ τοῖς Ἀπολλωνιά[ταις]
- 3 α μ[άν]τις τὸν κλά[ρδον] ·
- 4 ἀπαγόρεσε τὸν Ἄσ[κλα]-

- 5 πὶὸν δέκησθαι (*sic*) κα[λαΐδα]
 6 καὶ Η[μι]ολίαν καὶ [. . . .]
 7 ΝΕΣΑΥ[. . . .] κα[λὶ]
 8 . . .]Π[.]

face B

- 1]ΛΑΝ ἀρχαία[ν] · τᾶι Διό-
 2 ναι] ἐσθᾶτα, ζῶναν, πόρ(π)α
 3 ν · Δὶ Ν]αῖδι βῶν, οἴας [τρ]ῖς (*vac.*) ·
 4 Δὶ Τυ]ρρανίῳ[τι] βῶν · Θέμιτι [. . .]
 5] · Ἐνυαλίῳ οἴ[α]ς ἐνόρχα
 6 ς τρῖς] · ἡἔρδεσσ[τι]ν ξένια
 7] αἶγα · [Α]θάναι
 8] ἀμ[ν]άς
 9]Θ[. . . .]

Face A, l. 1 : nous avons hésité à l'origine, avec Cabanes, entre *διαγραφάι* « réponse, recommandation », qu'il proposait, et *δεδόχθαι*, auquel Cabanes avait renoncé, dans la mesure où la réponse de la prophétesse paraissait peu compatible avec la formule de résolution d'un décret; j'avais proposé pour cette raison *δ[ιατ]ᾶι* « rend l'arbitrage suivant pour les Apolloniates », retenu par Cabanes, mais il me semble à présent que nous n'avons en rien affaire à un arbitrage, qui en principe règle un conflit entre deux communautés en présence. En définitive, *δεδόχθαι* (choix du *CGRN*) pourrait mieux convenir : car la formule liminaire de mise sous protection de la divinité et de la providence est caractéristique d'un intitulé de décret, et il serait logique que les Apolloniates aient validé par décret l'oracle rendu. Il faudrait alors mettre une ponctuation forte à la fin de la l. 2.

La l. 3 est interprétée par Lhôte comme un syntagme nominal qu'il traduit « la prêtresse affectée au tirage au sort ». C'est ici que se joue l'interprétation de toute la suite du texte. Pour éviter ce tour sans parallèle, il serait possible de faire dépendre ce génitif du verbe préverbe en *ἀπο-* qui suit : *ἀπαγόρῃσε*. On comprendrait alors : « elle a proclamé à partir du tirage au sort ». Mais ce n'est pas la seule interprétation possible. En effet, le génitif pluriel, plus vraisemblable qu'un accusatif singulier, pourrait être un génitif partitif renvoyant, non au tirage au sort, mais à des lots (de terres) susceptibles d'être partagés entre le domaine public, le domaine privé et le domaine du dieu, comme dans les *Tables d'Héraclée*. La prêtresse aurait alors proclamé que « parmi les lots, Asclépios reçoive... ». Le génitif aurait été ainsi mis en avant, en prolepse en tant que focus, *i. e.* le sujet même qui avait fait se déplacer à Dodone pour consulter l'oracle. Le contexte pourrait être celui de la construction d'un sanctuaire pour le dieu; dans tous les cas, prend place au verso un règlement sacrificiel qui peut être un autre indice d'une réorganisation culturelle locale, peut-être due à la plus grande place que l'on souhaitait accorder à ce dieu, à l'intérieur de la cité de son père Apollon.

L. 5-6 : dans le prolongement de l'hypothèse qui vient d'être esquissée, ces lignes, dans lesquelles seul l'accusatif féminin singulier *ἡ[μι]ολίαν* « un et demi » est assuré, renverraient, non aux offrandes destinées au dieu, mais bien plutôt aux terrains qui lui revenaient. L'hypothèse de Lhôte de l'emploi de cet adjectif pour rendre un « animal

bistourné », est en effet non seulement sans parallèle, mais sémantiquement injustifiable. Vu le nombre de lettres à restituer dans les lacunes, on pourrait alors proposer la séquence triple suivante : κα[ἰ μίαν] καὶ ἡ[μι]ολίαν καὶ [τρίτα]ν, s. e. μοῖραν ou γᾶν ou χῶραν. Mais il faut reconnaître que, faute de parallèle, cela reste pour le moins spéculatif.

L. 7 : ΕΣΑΥ[...] κα[ἰ + 8] et L. 8 : [. . .]Π[14] pourraient faire sens en lisant tout d'abord ἐς αὐ[τὸν] 'pour lui-même' et en le faisant suivre des noms des deux fils : κα[ἰ Μαχαόνα] / [καὶ] Π[οδαλείριον].

Face B : une seule suggestion à apporter pour restituer le début de la l. 1 : on a pu hésiter (*CGRN*) entre [βῶ]λᾶν ἀρχαῖαν, un peu court, et [γνώ]μᾶν (en ce cas, pourquoi l'accusatif seul, sans préposition du type κατά?), mais je suggérerais bien [ἐκ τι]μᾶν ἀρχαῖαν « en partant des offrandes anciennes », en conjecturant que le renouvellement du règlement sacrificiel à l'occasion peut-être de la promotion d'Asclépios au rang de divinité de premier rang aux côtés d'Apollon aurait pu entraîner certains remaniements dans le culte et les offrandes dédiées aux autres divinités. Pour le commentaire du contenu religieux des deux faces de la lamelle, nonobstant ces propositions de révision, le lecteur se reportera commodément au *CGRN*.

Copie colophonienne du décret d'Aigai en l'honneur des juges que Colophon lui avait envoyés

Nous poursuivons l'étude des nouveautés par celle d'une stèle érigée à Claros, dont P. Gauthier avait publié la partie inférieure, *REG* 112 (1999), p. 2-17 (*SEG* 49, p. 1502; *Bull.* 2000, p. 527), qui portait 52 lignes de la fin d'un décret d'Aigai et du décret-réponse de Colophon-sur-Mer relatifs à l'envoi par cette dernière cité de juges étrangers dans la cité d'Éolide. La partie supérieure de la stèle fut exhumée à Claros en 2011, et a été récemment publiée par P. Debord (?) et P. Fröhlich, *REA* 120 (2018), p. 339-365. Après un rappel concernant l'histoire des deux Colophon, celle de l'intérieur et Colophon-sur-Mer (l'ancienne Notion), emprunté à D. Rousset, *Journal des Savants* 2014, p. 51-57, nous commençons l'étude du début du décret d'Aigai, qui correspond au début du nouveau fragment. La datation du décret a pu progresser grâce à cette découverte, puisque la ligne 7 mentionne une lettre d'Attale I^{er}, intervenu dans les affaires d'Aigai en enjoignant que la cité fasse appel aux juges de Colophon pour régler des affaires judiciaires paralysées. Les éditeurs postulent par conséquent une datation entre *ca* 227 et 223 ou entre 218 et 197^a.

La datation du décret d'Aigai est celle de Colophon, puisque c'est à Claros qu'a été retrouvée la copie colophonienne du décret en l'honneur des juges que cette dernière y avait envoyés. L'éponymie actuellement éditée : Ἐπὶ Διογύ[σ]του (?) τοῦ δευτέρου ne peut être celle du dieu, point sur lequel les éditeurs hésitent : le nom du dieu est en principe accompagné de l'article (cf. e. g. les exemples lesbiens rassemblés par Hodot, *Le dialecte éolien d'Asie Mineure*, 43 et 217) et le génitif qui suit serait, dans cette hypothèse, injustifiable. Tel quel, et à la différence de ἐκ τοῦ δευτέρου du neutre adverbial τὸ δεύτερον, il fait référence, non à l'itération de l'éponymie, mais, en apposition au nom, au fait d'être le deuxième du nom, cf. *I. Oropos* 175 : ἄρχοντας ἐν κοινῶι Βοιωτῶν Διονυσίου, ἐπὶ δὲ πρό[λεως Νικο]κλέους, ἱερέως δὲ τοῦ

Ἀμφιάρσου Δημοκράτου τοῦ δε[υτέρου], où le nom du prêtre est à comprendre : Δημοκράτης Δημοκράτου(ς). Reste à savoir quel était ici ce nom, de lecture très délicate. Il est très rare de porter le nom d'un dieu : la forme dérivée Διονύσιος se comprendrait mieux que Διόνυσος, mais l'ionien de Colophon ne permet pas de supposer une palatalisation qui justifie l'absence de notation de *iota*. P. Debord avait proposé de lire Διόνυ[τ]ου pour retrouver ici le nom Διονυτᾶς, qui se trouve être le patronyme de Πύθεος, mentionné l. 32, mais il s'agit en ce cas de l'ambassadeur élu à Aigai pour ramener les juges colophonniens chez eux et veiller à ce que les honneurs votés dans cette cité soient bien décernés à Colophon aussi, alors que l'éponyme ici mentionné est un Colophonien ; en outre, le génitif attendu de ce nom en -ᾶς, presque exclusivement attesté en Ionie d'Asie Mineure, est soit -ᾶ (voire hypercorrect -ᾶι), soit -ᾶδος. D. Rousset a proposé dans le *Bulletin épigraphique* 2019, n° 421, de reconnaître plutôt Διόδωτος, qui serait en effet moins difficile à justifier.

Après l'intitulé, commence le corps du décret d'Aigai, qui est principalement en dialecte éolien d'Asie Mineure, comme on s'y attend. Explication des traits :

- phonétiques (apocope κατ τὰν, l. 6 ; absence de notation du /i/ radical à l'intervocalique dans ποιήσασθαι, l. 17, alors qu'il est généralement noté lorsque la voyelle qui le suit est de même timbre /o/ que la voyelle radicale : le trait est pangrec) ;
- morpho-phonétiques (gémignée sifflante à l'aoriste σπουδάσαντος, l. 3-4, ménageant la même syllabe longue que pour les *uerba uocalia*, les dénominatifs en -εῶ et les thèmes à liquide ; gémignée liquide phonétique à l'aoriste ἀπέστελλαν, l. 7 ; gémignée nasale issue de l'évolution du groupe **sm* ancien, dans ἄμμι, l. 24, quand les autres dialectes connaissent le premier allongement compensatoire ; absence de contraction aux 3^e pl. du futur εἰσαγγελοίσι, l. 18, et du subjonctif ἀναγ[ο]ρευθέωσιν, l. 23 ; subjonctif 3^e pl. λάβοισι, l. 4, homophone et homographe de l'indicatif ; traitement -/is/- de **-ns-* intérieur, notamment dans le participe au dat. fém. sg. συνεστάκοισαι, l. 4, ou à la 3^e pl. primaire active en -οισι ; acc. pl. alphathématiques et thématiques, δικάσταις, l. 5, καλοῖς, l. 7 [**-ns* final] ; gémignée dentale ou labiale dans les subordonnants issus du thème du relatif dans ὅττι [**yodk^wi*], l. 16, et ὅπως, l. 17 : origine étymologique mais extension analogique, dans un dialecte où la gémignée est très représentée) ;
- morphologiques (participe parfait à caractéristique participiale des autres temps / aspects : συνεστάκοισαι, l. 4 ; désinence -εσσι d'origine éolienne dans l'éporée, mais non propre à ce dialecte, dans πάντεσσι, l. 11 ; δέεται, l. 31 : verbe défectif, attesté dès l'Odyssée à l'imparfait δέατο, au sens de « paraître », étymologiquement lié à δηλος < δέαλος, racine **dey-h₂-*, cf. éléen *IED* 30, ἀδεαλτόηαι « rendre invisible » ; ce verbe n'est par ailleurs connu qu'épigraphiquement, notamment à Tégée, sous la forme du subj. 3^e sg. δέατοι : εἰ κὰν δέατοι σφεις πόλεμος ἦναι ὁ κωλύων τὰ ἔργα « s'il apparaît que la guerre fasse obstacle aux travaux » [observations sur les pages consacrées par D. Petit – **swe en grec ancien : la famille du pronom réfléchi...*, 1999, p. 265-267 – à l'anaphorique au datif pl. représenté par σφεις, seulement attesté dans ce texte, mais à deux reprises]).

Deux incohérences : l. 20, ἱερέως, forme d'allure ionienne-attique, en face de ἱρον, l. 31, forme lesbienne régulière ; et l. 11, ποιόμενος, qui n'est ni la forme de la *koinè* (ποιούμενος) ni la forme lesbienne (πο(ι)ήμενος), et s'explique par une

dialectalisation secondaire superficielle de la forme ποιούμενος, au -ου- caractéristique de l'ionien-attique remplacé par le ω qui lui correspond en lesbien, où la graphème note tout /o:/. Ce dernier trait est caractéristique de la situation de communication, à savoir la gravure à Claros ou à Colophon du décret rédigé par les Aigéens et apporté sur place par l'ambassadeur d'Aigai : le graveur ionien a oublié qu'il avait lu sur la copie de décret πο(ι)ήμενος, lui a substitué mentalement la forme de son dialecte, et au moment où il arrivait à /o:/ s'est auto-censuré en substituant, sans plus se reporter à la version aigéenne, la graphie typique ω de l'éolien au digraphe de son dialecte. Le premier trait s'explique de même par la situation diglossique. Un troisième trait est plus surprenant : l. 24, l'infinitif aoriste passif ἐπιμεληθῆμεν, à côté de ἐπιμεληθῆναι, l. 22 : l'infinitif attendu en lesbien devait être en -θην; la forme en -θῆναι est la forme de la *koinè* imputable au graveur de Colophon. Mais -θῆμεν est la forme du thessalien et du dorien : elle est par conséquent injustifiable dans le texte d'Aigai. Il est vraisemblable que le voisinage de παρ' ἅμμι et la présence à la ligne suivante de συντελέωμεν, à la 1^{re} personne du pl., a suscité la substitution, à l'infinitif syntaxiquement nécessaire, d'une forme de 1^{re} personne du pl. à cette ligne aussi, peut-être par un saut du même au même imputable à la distraction du graveur. Signalons aussi que, l. 18, εἰσαγγελέοισι n'est pas, comme le voulaient les éditeurs, un subjonctif, mais bien un futur (Hodot, p. 199, cite le futur ἐμμενέοισι). Le subjonctif eût été, au présent comme à l'aoriste : εἰσαγγέλλοισι. L'hypothèse subsidiaire d'un subjonctif aoriste passif, dont la forme eût été aussi εἰσαγγελέοισι (indicatif εἰσηγγέλην) n'est pas pertinente : l'introduction de la proposition de tous les éloges énoncés dans les lignes précédentes aurait supposé un sujet neutre pluriel, et par conséquent, un passif à la 3^e personne du sg., comme pour le verbe συντελέσθην avec lequel celui-ci est coordonné. On notera, pour ce dernier, que sa caractéristique de subjonctif, qui se présente sous sa forme ionienne-attique, indique que le graveur s'est écarté cette fois encore de la lettre de la version manuscrite sur laquelle il se fondait; cela pourrait expliquer aussi la coordination d'un subjonctif à un futur.

Commentaire stylistique de la version colophonienne en *koinè* ionienne-attique. Étonnant μετὰ παντὸς τοῦ βελτίστου, l. 55, unique : c'est ἀπό que l'on rencontre d'ordinaire dans ce tour, lourd, par rapport au classique ὡς βέλτιστον. Usage tout hellénistique de la nasale dite euphonique, non nécessairement anti-hiatique, l. 43 : ἐψηφισμένοι δέ εἰσιν καὶ ὅπως... , où du reste l'absence d'élision de la particule indique que l'hiatus n'est pas évité, mais recherché, le ligateur venant ponctuer chaque verbe de la longue énumération des attendus du décret; dans ce type de contexte, la nasale « euphonique » paraît plutôt avoir servi indirectement d'indicateur de pause dans la diction – elle marque en fait la fin d'un membre ou unité syntactico-sémantique –, car καὶ est ici adverbial et modifie ὅπως. Ce sont donc autant d'indices de la composition orale de la proposition que le proposant (en l'occurrence, les proèdres : προέδρων γνώμη) avait à faire voter par l'assemblée, et qui se trouve *in fine* incluse en l'état dans la forme écrite du décret.

Deux épigrammes : l'une attique, l'autre argienne

Intermède poétique : étude tout d'abord d'une épigramme empruntée au volume de S. Kaczko, *Archaic and classical attic dedicatory epigrams. An epigraphic, literary, and linguistic commentary*, Berlin, Boston, 2016, n° 89. Commandée par l'Ionien Hégelochos pour accompagner une statue de bronze commémorant sa participation aux guerres médiques aux côtés des Athéniens, elle est constituée de deux distiques élégiaques suivis de la signature des deux sculpteurs, Kritios et Nésiôtès, rendus célèbres pour avoir refait le monument des Tyrannicides, Harmodios et Aristogiton, œuvre originale d'Anténor qui avait été emportée par Xerxès. L'inscription est datée d'entre 470 et 460 par la forme des lettres. Comme le plus souvent, la coupe des lignes ne respecte pas le découpage en vers. La seule licence métrique est l'abrévement en hiatus au temps faible du dactyle initial du premier hexamètre, qui indique que la diphtongue à premier élément long avait son premier élément abrégé et son second élément sonantisé pour servir de *glide* avec le /e/ initial de l'anthroponyme qui suit, d'où [ōjē] :

[Παρ]θένει Ἐκφάντῳ με πατὲρ ἀνέθεκε καὶ υἱὸς

Est rendu visible ainsi comment la coexistence de variantes combinatoires d'un même phonème en synchronie (la diphtongue de la désinence de datif thématique en *-/o:i/*), comme celle qui est ici suscitée dans la diction métrique par une prononciation *legato* (*-/o:i/ > [ōj]*) plutôt que *staccato* comme dans l'harmonie austère (αὐστηρὰ ἀρμονία D. H.) de la prose classique, thucydéenne, par exemple, prélude à l'évolution diachronique, qui résulte du triomphe de l'une des variantes évoluées sur une plus ancienne.

Voici les vers suivants :

ἐνθαδ' Ἀθηναίει μνῆμα πόνων Ἄρεος
Ἐγέλοχος, μεγάλῃ<ς> τε φιλοχσενίε<ς> ἀρετῆς τε
πάσῃς μοῖραν ἔχων τένδε πόλιν νέμεται.
Signature : Κρίτιος καὶ Νῆσιότης ἐποιῶσάτην.

Traduction, rendue difficile par l'ordre des mots, poétique mais aussi emphatique (positions focales de tête occupées par l'épiclese d'Athéna, v. 1, et le nom du commanditaire lui-même, v. 3, précédé, dès le v. 1, par la référence au nom identique porté à la fois par son père et son fils) :

c'est à la Vierge Athéna que m'a ici consacré Hégelochos, fils et père d'Ekphantos, comme mémorial des épreuves infligées par Arès ; c'est en cette ville qu'il réside, lui qui a en partage grand sens de l'hospitalité et mérites de toutes sortes.

La forme φιλοχσενίε<ς> ne témoigne pas d'une assimilation d'aspiration, comme il s'en observe dans différents dialectes, mais est une graphie ancienne décomposée, attestée tant à Athènes qu'en Béotie, à Paros ou à Rhodes sous cette forme Xζ qui sera ensuite relayée par la notation synthétique Ξ. Le nom d'Athéna, connu en mycénien sous la forme *a-ta-na*, se présente ici sous la forme fréquente dans l'épigraphie ancienne du dérivé en *-aíā/-aíē*, non encore contractée en *-ā*. L'absence de notation de l'aspiration à l'initiale de Ἐγέλοχος est d'une certaine manière attendue. Threatte

signale en effet que /h/ initial est rare dans ἡγέομαι comme dans les noms en Ἐγέ- dans les inscriptions attiques pré-euclidiennes. C'est comme si la conscience de la valeur ionienne /ε:/ du graphème avait entraîné une répugnance à employer H avec sa valeur /h/ devant un /ε:/. On connaît des attestations de flottements en cette position au moment de la réforme alphabétique ailleurs qu'à Athènes, notamment en Argolide, dans le nom d'Héra, graphié EPA HPA HEPA à la même époque, cf. Minon, « Mutations des alphabets péloponnésiens », dans Ead. (éd.), *Diffusion de l'attique et expansion des Koinai dans le Péloponnèse et en Grèce centrale*, p. 39, n. 3. En Attique, les mêmes flottements ont pu se produire bien plus tôt, à la faveur des contacts permanents avec l'ionien dans le cadre de la ligue de Délos. L'absence de flottement en attique prouverait une forme d'affirmation des pratiques graphiques locales en face des pratiques ioniennes : on aurait maintenu ΕΓΕ quand l'ionien avait ΗΓΕ, et l'on n'aurait pas introduit ΗΕΓΕ, par une forme de réaction identitaire. Origine littéraire des différentes collocations poétiques employées. Remarques sur l'emploi de la désinence de duel verbal, dans la seule signature, et sur la valeur aspectuelle de l'emploi de l'aoriste par rapport à l'imparfait, que l'on rencontre beaucoup moins et qui doit être employé par une forme d'afféterie stylistique, voir les articles de J. Lallot et de S. Minon consacrés à l'emploi de l'imparfait (respectivement, « Deux regards sur la victoire : l'Imparfait et l'Aoriste de νικᾶν chez Thucydide » *Syntaktika* 21 (2001), p. 1-22, et « L'aspect dans les signatures de sculpteurs et de peintres », *Syntaktika* 24 (2002), p. 1-13).

Rapide étude d'une épigramme argienne funéraire en hexamètres, de ca 600, trouvée à Méthana, cf. E. Nieto Izquierdo *L'Argolide*, Nancy, 2019, p. 38-39. Écriture d'abord serpentine puis *boustrophédon*. L'intérêt du texte réside, outre quelques argismes, dans la « faute » du second vers :

Εὐμάρῃς με πατέρ' Ἀνδροκλέος ἐντάδε σᾶμα Eumarès, fils de A. m'a fait ici comme
 signe
 ποιῆσανς καταέθηκε φίλῳ μνάμα υἱέος ἔμην et m'a consacré comme monument de
 son fils chéri.

Comment l'interpréter ? Soit c'est l'hypercorrection d'un graveur zélé, désireux de montrer sa science, en l'occurrence erronée, qui se souvient de la tmèse homérique et croit faire de l'Homère. Cf. Il. 19, 12 :

᾿Ως ἄρα φωνήσασα θεὰ κατὰ τεύχε' ἔθηκε
 πρόσθεν Ἀχιλλῆος· τὰ δ' ἀνέβραχε δαίδαλα πάντα.

Soit, faute explicable par la diction à voix haute : en épelant les lettres, le graveur aurait prononcé *kappa* : [ka]; et *tau* : [ta]; *epsilon* [e] et aurait ainsi gravé KATAE, sans se corriger en effaçant le A de trop.

Inscription en thessalien de Scotoussa

Étude de l'inscription de Scotoussa en Thessalie Pélasgiotide. *Editio princeps* V. Missailidou-Despotidou *ABSA* 88 (1993), p. 188-217, reprise avec abondant commentaire et *corrigenda* dans *SEG* 43 (1993), n° 311. Longue inscription opisthographique de ca 150 lignes, presque complètes, hormis une lacune importante, face A,

l. 14-68. Il s'agit d'un décret qui établit, après arpentage, les parcelles qui doivent rester vacantes à l'intérieur et à l'extérieur des remparts de la cité, dans un contexte de réorganisation de la défense. Il paraît clair que l'autonomie dont jouit alors la cité pour organiser sa propre défense, indique une période où elle n'était plus sujette des Macédoniens. Philippe V fut vaincu par les Romains en 197^a à Cynoscéphales : il s'agit donc du *terminus post quem*. « A date between the declaration of the liberation of Greece in 196 and the Antiochian war in 191 BC is probably the most suitable time for Skotoussa to have rebuilt part of its walls and redefined the free zone along the fortification walls » (207).

Le décret est écrit en thessalien *koinésé*. Principales caractéristiques phonologiques et graphies correspondantes (<OY> pour **ō* ancien et <EI> pour **ē*, traitement labial des labio-vélaires devant *e*, comme dans *πέτ(τ)αρες*, A73 et B4 [forme thessalo-*koinésée*, car le *a* médian et la géminée sont ioniennes-attiques] et nombreuses géminations de consonnes, soit par assimilation [*Ἀμφιτολεμείοι*, A4, *ἄτ τοῖ < ἄπο τοῖ*, A70, *ἐκκάτου < ἐπὶ κάτω*, A74] soit caractéristiques des contextes susceptibles de donner lieu à palatalisation [CiV] – dernier article en date sur le sujet de E. Nieto Izquierdo, dans *Studies in ancient Greek Dialects*, éd. G. Giannakis *et alii*, Berlin, Boston, 2019, p. 375-390, qui argumente pour sa part en faveur de la gémination sans palatalisation) : à ce titre, un adjectif patronymique en -ειος, valant probablement à cette époque [(i)jos], l. 1, arbore la forme, d'un intérêt majeur, *Ἐμπεδδιουννε[ί]οι*, dans laquelle la présence de deux géminées aux deux lieux possibles de palatalisation pose, à mon avis, la question de l'existence éventuelle d'un accent de soutien (qui correspondrait à l'accent du nom sur lequel est formé l'adjectif, au nominatif/vocatif), en l'occurrence probablement sur le /e/ qui précède la géminée /dd/ : *Ἐμπεδίων > thess. Ἐμπεδδιουνν* (avec yodisation du /i/ en hiatus et par conséquent remontée de l'accent?). La notation de la gémination de la nasale dentale, en revanche, paraît exceptionnelle dans notre texte vs *Φοξίνειον*, l. 5, *Δαμιονίον* (idionyme, quant à lui) et *Πλειστοξεναίοι*, l. 7, *Φοξίνειον*, l. 11. Il est probable alors que pour **Ἐμπεδδιούννειος* (nominatif), la gémination de la nasale palatalisée a été exceptionnellement notée, parce qu'elle l'avait déjà été pour la palatalisation de /d/ au début du même mot.

Principaux traits morphologiques (gén. thématique en -οι < -οιο, et comme dans d'autres dialectes, acc. pl. en -ός, flexion sans alternance suffixale pour le type *πόλις*, dat. pl. athématique en -εσσι comme dans le type également homérique *τευχέεσσι*, l. 9 : trace d'afféterie stylistique dans ce décret au sujet très technique?). Emploi attendu de l'adjectif patronymique, cf. Bouchon-Helly, dans *La suffixation des anthroponymes grecs antiques*, p. 559-569. Mots nouveaux ou rares, comme *ἄκαινα* « mesure de 10 pieds », *μεσαπύργιον* « entre-deux-tours, courtine », propre au thessalien sous cette forme (att. *μεταπύργιον*).

Forme inédite *ὄντοι* (A70 : *ἄτ τοῖ ὄντοι τόποι* et seconde attestation en B36 : *ἄτ τοῖ ὄντοι ἐπικαμπίοι*) : dans les deux cas, reprise (de) ou allusion à ce qui vient d'être énoncé : « à partir du lieu même, du lieu exact(ement) ». L'éditrice peut donc avoir raison de mettre la forme en relation avec le participe du verbe « être », mais cela ne peut en aucun cas être ce participe, pour la raison surtout que sa flexion est athématique, alors que nous avons ici ce qui ressemble à un génitif thématique en

-οι. Il faudrait alors peut-être songer à une forme adverbiale comparable au ὄντως ionien-attique (même forme en ionien d'Hérodote, au sens de « en vérité, vraiment, exactement », à finale thessalienne -οι comme du reste pour l'adverbe relatif οἶ, A72, équivalant au -ου adverbial de πού, ὅπου, οὐδ; en thessalien, les participes de « être » sont de forme fém. ἔνσα, dat. neu. pl. εἴντεσσι (convention des Basaidai de Métropolis, 3a) ou *koinaisés* en εὐντ-, de sorte que ὄντοι paraît être ici un *koinéisme*, à la marque adverbiale cependant thessalisée. Signalons néanmoins que c'est ailleurs l'adjectif αὐτός qui est employé, comme en B26, pour référer à nouveau à un élément qui vient d'être mentionné : ποτ τὸν αὐτὸν χόρτον « en face de la même pâture ». N'aurions-nous pas alors, à deux reprises, la même erreur, d'ordre nécessairement phonétique (pas de confusion graphique possible entre ON et AY), soit une confusion entre [awtoi] et [ontoi]? Cela supposerait que /a/ et /o/ aient pu être assez proches d'articulation (un /a/ donc d'articulation vélaire plutôt que centrale, comme la vocalisation *o* des sonantes voyelles dans les adjectifs ordinaux ἐνάτοι et δεκῶτοι, B43, en fournirait des indices) et que le son [w] tel que prononcé en appui de la dentale ait pu être assimilé et remplacé par la nasale de même lieu articuloire que celle-ci, *i. e.* prépalatale plutôt que vélaire. C'est évidemment une hypothèse qui nous informerait plus sur l'idiote de du rédacteur ou du graveur (éventuellement affecté d'un défaut de prononciation ou d'audition, si un acolyte lui dictait le texte) que sur des lois de phonétique combinatoire observables à l'échelle du dialecte.

Dans l'hypothèse cependant où il faudrait compter avec ὄντοι, cette forme de *code-switching* (pour la différence avec le *code-mixing*, voir Minon, *REG* 131, 2018, 14) serait illustrée de façon récurrente dans l'inscription : numéral πένταρες, l. 73, dont seule l'initiale doit au thessalien, cf. πέταρες, B4, ordinal πέτροτον, B3. Le goût thessalien pour l'adj. en -αῖος, d'où γουναῖος, l. 73, ici substantivé pour désigner de façon concrète « le coin », au lieu du substantif plus abstrait γωνία « angle » de la *koinè*, donne lieu à un effet de *variatio* dans sa reprise, l. 75, avec une forme de surenchère syntaxique puisque le neutre substantivé au génitif complément de nom est cette fois précédé de la préposition superfétatoire ἐτ (*koinè* ἐπί) et mis au datif en -ου : ἀτ τοῖ πύργου τοῖ ἐτ τοῦ γουναῖου τοῖ ἐκκάτου τοῖ Κερδοῖοι « depuis la tour, celle à l'angle en contre-bas du Kerdoion ».

Les thessalismes restent cependant de loin majoritaires : ainsi les numéraux δεκάξ, A70, avec le chiffre des dizaines qui précède celui des unités, à la différence de l'ionien-attique ἐκκαίδεκα; même observation pour acc. δεκαδύος, B58, en face de class. δωδέκα. Comparer aussi μὲς πὸτ, A70, avec μὲξ ἐμ, l. 75. Cf. J. L. García Ramón, dans *Dialectologica Graeca*, éd. E. Crespo *et alii*, p. 125-146, article notamment consacré à μέσποδι : d'après lui, à segmenter μεσ + ποδί, parallèle à μέχρι < με + χρι (**me-g^hsri*), arm. *mej*r, avec le degré zéro du nom de la main, χεῖρ, adverbialisé au datif/locatif; le /s/ de μεσ- serait adverbialisant, comme dans ἄχρι-ς, μέχρι-ς. La nouvelle forme antévocalique μέξ, publiée depuis cet article, remet en partie en question l'analyse proposée. La comparaison avec arc. ἐπές < ἐπὶ ἐξ employé de façon récurrente au sens de « en relation avec, en ce qui concerne » (L. Dubois, *RDA* 1, § 82 et 125c) invite à retrouver ici aussi με + ἐξ > μέξ, et par conséquent à voir dans les formes μὲς et μέσποδι du thessalien les formes assimilées devant consonne de μέξ et *μέξποδι. Si l'on met alors en relation με avec μετά « avec, après », la conjonction

des deux particules $\mu(\varepsilon)$ -εξ pourrait inciter à comprendre « jusqu'à » comme référant à une borne / *terminus* (après, à partir d'une borne précédente et en s'arrêtant à la suivante – πός ou ἐμ).

Autres remarques utiles, au fil du texte. — *Face A*, l. 71, la proposition à la syntaxe anacoluthique ἐπειδὴ πλείουν τόπος εἶε δαμόσσοσ (palatalisation de δαμόσιος), οἱ κεχόρτισται doit être comprise, non : « because there was more public space, there it has been left uncultivated » (Missailidou-Despotidou), mais : (litt.) « puisqu'il y avait de l'espace plus (qu'ailleurs) qu'il soit public là où il a été laissé en pâture ». L'imparfait εἶε fait référence à la temporalité de l'arpentage et non à celle de l'énonciation (B75 ἐκρίναμεν); δαμόσσοσ ne peut être que prédicatif, comme l'indique sa position non enclavée et après le verbe, de sorte que la virgule doit être avancée de façon à prendre place derrière εἶε. On aurait pu attendre une proposition infinitive à valeur jussive, comme δαμόσσον ἔμμεν, l. 76, mais l'accord s'est fait avec τόπος, au nominatif, dans la structure prédicative qui précède. La relative à relatif prégnant (Vendryes) peut être considérée du point de vue du sens comme le sujet réel de ce prédicat : elle vaut comme substantif syntaxique, auprès duquel le relatif fait fonction de déterminant, comme l'a montré Benveniste (*Problèmes de linguistique générale* I, p. 208-222). Les infinitifs sont dans ce thessalien oriental en ἔμμεν, plus proche de l'infinitif dorien ἦμεν, tandis que dans la convention des Basaidai, de Métropolis (Helly, *BCH* 1970, p. 161-189), ils sont en ἔμμεναι, comme en lesbien.

L. 76, βύσταν est la retenue d'eau, sans qu'il soit nécessaire d'invoquer un lieu-dit de ce nom. Le canal de dérivation (m. ὄχος) est de statut privé : l'adjectif de forme ἰδδουστικόν qui l'exprime est un *hapax* (att. ἰδιωτικός), non tant par la palatalisation dont témoigne la géminée [dd] que par sa suffixation en -στικός, analogique de celle des adjectifs en -ικός construits sur des adjectifs verbaux du type σωστικός « capable de sauver, de préserver », sur σωστός, *i. e.* correspondant à des verbes en -(ί)ζω comme σφάζω.

Face B, l. 6, le participe ἐξειόντων, au gén. pl., correspond à ἐξιόντων en *koinè*. Nous avons apparemment ici une graphie décomposée de l'hiatus, comme avec diérèse : /io/ > [ijo] noté EIO. Il doit s'agir d'une parade pour éviter la palatalisation, *i. e.* la prononciation [jo] de /io/, susceptible de palataliser la consonne qui précède, en l'occurrence /s/, d'où une notation phonétique *ΞΣONT ou *ΞΞONT, qui aurait rendu l'initiale méconnaissable.

L. 14 : dat. fém. τῆ ἀλούου du nom de l'aire à battre le blé. Comme l'a indiqué L. Dubois, dans la *Chronique d'étymologie* 2 (1997) de la *RPh*, *DELG* (2009), *s. v.*, nous avons ici la forme thématisée ἄλω(φ)ος, parallèle à la forme hom. à dérivation alphathématique ἀλώη, vs att. pseudo-thématique fém. ἄλωσ (suffixe -*ῶ-, cf. πάτρως, acc. πάτρω-ν ou πάτρω-α), Chypr. *alawo* (neu. ἄλφον, M. Egetmeyer, *Grammaire*, p. 390), sicilien d'Halaisa fém. ἄλος (*IGDS*, n° 196). Voir aussi B. Helly, dans G. Rocca (éd.), *Dialetti, dialettismi*, 2004, p. 265-273. La plupart des formes ont été refaites en -*ῶ-ν- à partir du radical ἄλ-φ-. L'arcadien a fait passer, quant à lui, la flexion difficile conservée par l'attique au type plus facile à fléchir en -ων, -ωνος. La variété des formes de ce mot dans les différentes régions du monde grec n'a rien d'étonnant : il renvoie en effet à un élément important de la vie rurale, dont on s'attend à ce que chacun se le soit approprié dans son patois local, en remaniant

éventuellement sa flexion pour la simplifier. L'existence de la mythique Ἀλώιον (St. B.), non loin de la vallée de Tempè (sur laquelle donne la cité de Gonnoi, au nord-est de la Thessalie), fondation d'un héros Ἀλωεύς, éponyme du *genos* des Ἀλώαδες, pourrait inviter à considérer la dérivation thématique comme proprement thessalienne. Dans les sources littéraires, l'orthographe est évidemment *koinésisée*.

Apparaît aux l. 16 et 22 le nom de lieu Σκότεσσα formellement distinct de celui de la cité de Σκοτούσσα dont émane notre texte. L'*Inventory* n° 415, p. 706, fait connaître comme formes du nom de la cité : Σκοτούσσα (Simon.), Σκοτούσα (Ps.-Skylax), Σκοτούσαι (Arist.), Σκοτόεσσα (Paus.); et comme ethniques : Σκοτῶσσαίος (*IG* II², 4^a), Σκοτουσσαίος (X.), Σκοτουσαίος (St. B.) et Σκοτοεσσαίος (*SEG* 43 310, ca 300, décret de Scotoussa antérieur de 100 ans au nôtre).

La forme de l'ethnique épichorique Σκοτοεσσαίος et la forme du nom de la cité chez Pausanias permettent de poser Σκοτό(=)εσσα, forme d'adjectif à suffixe possessif thématisé en *-owent-*, fém. *-owessa*, avec l'extension du degré *e* du masculin au féminin, où l'on attend un degré zéro originel, donc *-φασσᾶ*. Beaucoup de ces adjectifs sont homériques. Nous avons donc ici la substantivation de l'adjectif féminin, comme si πόλις était sous-entendu; alors que d'autres noms de cités sont faits de même, mais sur l'adjectif au masculin (Φλειοῦς « lieu des roseaux ou Roselière » < φλέως, Σελινοῦς « lieu du persil », Σκιλλοῦς « lieu des scilles, ou oignons de mer »).

Il faut partir ici de σκότος « obscurité, ténèbres », d'où : « La ténébreuse ». L'adjectif est attesté dans le lexique, à partir d'Hésiode. Le nom est donc de tonalité assez élevée, à visée poétique. Chantaine indique qu'il existe une Aphrodite Σκοτιά (Hsch.) : secrète, cachée, cf. l'adj. σκότιος, qui peut qualifier l'adultère et a été employé substantivé au sens de « bâtard » (Hsch.). Il existe aussi un Zeus Σκοτίτας en Laconie (Paus. 3.10.6), peut-être ainsi dénommé, écrit Chantaine (*s. v.* σκότος), parce qu'il rassemble des nuages sombres ou que son sanctuaire est entouré de sombres forêts.

Comment comprendre Σκότεσσα en face de cette forme? Il faut très vraisemblablement partir du même étymon Σκοτό(=)εσσα et postuler, non tant une syncope (*[skotowessa]* > *[skotwessa]* > *[skotessa]*), qu'une évolution survenue au stade où /w/ intervocalique n'était plus prononcé et où l'hiatus /oe/ a pu être résolu par une prononciation sonantisée de /o/ : *[skoto(w)essa]* > *[skotoessa]* > *[skotwessa]* > *[skotessa]*, sans plus trace de [w].

Du point de vue phonétique, cette seconde hypothèse est plus attendue, puisque la langue tend toujours à se débarrasser des hiatus. Il y a en tout cas resyllabation : le nom, initialement quadrisyllabe, tend à devenir trisyllabique. Σκότεσσα apparaît donc comme une forme plus évoluée phonétiquement que Σκοτόεσσα. Une autre réduction possible de l'hiatus est la contraction, qui paraît plus extérieure au thessalien, de sorte que la forme Σκοτούσσα du nom de la cité supposerait comme langue cible la *koinè*, tandis que Σκότεσσα reflète de toute évidence une prononciation locale. D'un point de vue historique, nous dit l'éditrice, nous pourrions avoir la trace d'un synoecisme qui aurait donné lieu à la cité, à laquelle aurait été rattachée l'autre bourgade. Comme ἐπί indique une proximité avec contact, Skotessa devait être directement attenante, un faubourg de Skotoussa. Il pourrait aussi être envisagé que le faubourg soit désigné des différentes variantes de ce nom, tantôt Σκότεσσα, tantôt Σκοτόεσσα,

voire Σκοτοῦσσα, et que la partie fortifiée de la ville dont le texte fait l'arpentage ait été plutôt désignée comme ἀκρόπολις.

L. 20-21 : le nom du « pied » au nominatif sg. figure sous la forme πός, ici et à plusieurs reprises dans le texte. L'ionien-attique a πούς, ποδός, et les dialectes à une seule série de voyelles moyennes, πώς, ainsi en dorien (πῶς· πὸς ὑπὸ Δωριέων Hsch.); mais ce dialecte a aussi πός, rhotacisé : πόρ· πούς. Λάκωνες (Hsch.). La langue homérique a des composés en -πος, d'après acc. sg. πόδα ou dat. pl. ποσί, comme τρίπος, acc. τρίπον, en face d'Hdt. τρίπους. Pour Chantraine (*DELG*, s. v.), ion.-att. πούς serait analogique de δούς, participe de δίδωμι : mais comment aurait pu jouer l'analogie, entre cette forme verbale de participe et le nom d'une partie du corps? Il faut avoir présent à l'esprit que la forme ancienne, celle de l'époque des alphabets épichoriques, est ΠΙΟΣ, avec un <O> qui n'indique rien de la quantité vocalique. Les locuteurs prononçaient cette voyelle comme une longue. À date ancienne, ils disposaient d'une seule longue, dont l'aperture exacte était sans importance. Se sont créées progressivement de nouvelles longues, issues d'allongement compensatoires ou de contractions. Elles étaient caractérisées comme un peu plus fermées que les /o:/ hérités. Cette création de nouveaux /o:/ plus fermés a eu pour effet, dans un premier temps, et dans certaines régions, de rouvrir davantage, pour bien les distinguer, les /o:/ hérités. Des tentatives ont alors été faites pour améliorer l'orthographe, en distinguant /o/ bref de ces deux catégories de /o:/. Même en éléen, dialecte à voyelle moyenne vélaire longue unique après la réforme alphabétique, nous avons quelques traces isolées d'emploi du digraphe OY pour noter les nouveaux /o:/ fermés, comme dans la désinence de génitif sg. thématique et dans l'anthroponyme Ἀριουντίας (Minon, *Glotta* [2017], p. 110-113). Puis, certains dialectes ont adopté une notation unique pour tous les /o:/ : par exemple, <ω>, en dorien sévère de Sparte, et <ου> en thessalien. Et l'ionien-attique, et plus tard les *koinai* douces, comme celle du Nord-Ouest, adoptent le système plus complexe qui continue à distinguer graphiquement les deux types de voyelles moyennes vélaire longues : coexistent donc les graphies <ω> et <ου>.

Comment comprendre la notation de la longue héritée au nominatif singulier du nom du pied, dans ce cadre? En ionien-attique, on aurait attendu πός, comme en dorien, et non πούς, qui est la seule forme attestée; en thessalien, à l'inverse, on attendait πούς. La meilleure explication qui vaille, car il est difficile d'invoquer une analogie morphologique qu'on serait bien en peine de prouver, c'est que l'attique a répugné à utiliser πός, précisément parce que la seule voyelle, ici constitutive du radical, aurait eu ainsi une allure trop dorienne ou insuffisamment ionienne-attique. Ce serait donc par une forme de revendication identitaire que l'attique aurait substitué ce <ου> typique de sa famille dialectale au <ω> attendu. Il n'est pas impossible, du reste, que la même motivation ait présidé, à la substitution de nom. masc. sg. δούς, à *δός que l'on aurait étymologiquement attendu. Avant l'existence de la *koina* douce du Nord-Ouest, c'est vraiment le groupe ionien-attique, par excellence, qui est caractérisé par l'emploi de ce digraphe pour noter /o:/ fermé. Celui-ci a, certes, pris son origine à Corinthe, dans une ambiance cultivée où l'on réfléchissait au moyen de noter les longues en poésie (cf. R. Wachter, *Non Attic Greek Vases Inscriptions*, § 219-220), et il se trouve employé pour cette raison en dorien doux corinthien, y

compris colonial. Mais cette notation est d'origine poétique, et s'est créée pour noter de la poésie épique : nous sommes là devant un marqueur quasi culturel, celui de la véritable culture d'origine ionienne, étendue à l'attique et à Corinthe à l'époque archaïque, par opposition au monde dorien, stigmatisé comme d'une culture inférieure. Revenons pour finir à notre forme πός thessalienne. Nous sommes ici au début du 2^a. Nous avons rencontré un exemple de graphie qui pourrait traduire le nivellement des oppositions de quantité vocalique : πρότοι, A77, vs προῦτον, B7; mais l'analogie du reste du paradigme pourrait être surtout invoquée, puisque le mot est ici récurrent, principalement employé au pluriel.

L. 29-30 : δειξόας est à corriger en δ<ι>ε>ξόα, comme ligne 44. Sur ce substantif surcomposé δι-εκ-σόα (< σεύομαι « mettre en mouvement »), voir ma notice du *BE* de la *REG* 2017, n° 27, à propos de l'article de L. Dubois, « Le nom d'une taxe portuaire en grec ionien », *REG* 127 (2014), p. 603-608, où sont rassemblés les composés à même second élément, véhiculant tous la notion de « passage, passe ». Le nom Μιρούνδας, l. 33 et 61, est ensuite l'occasion de revenir sur la question de l'origine du suffixe Béot. -ώνδας, Thess. -ούνδας. Rappel des deux thèses en présence, qui ont encore fait l'objet récemment de l'article de M. del Barrio Vega, dans *La suffixation des anthroponymes grecs antiques*, 2017, p. 579-590 (et cf. G. Vottéro, dans le même volume, p. 614-616) : construction analogique de -ώνδας en boétien, d'où le phénomène semble s'être diffusé dans les autres régions (cf. F. Marchand, dans *Philologos Dionysios*, 355, table fréquentielle des noms ainsi suffixés dans l'ensemble du monde grec), par agrégation de -δας à -ων- : Ἄλκ-ι-ς, -ί-δης → Κλέων, Κλεών-δας (Rau, *Harvard Working Papers in Linguistics* 12 [2007], p. 137-173 et Vottéro). Ou syncope de la voyelle *i* bref (la plus propice au phénomène) dans la concaténation -ων-ίδας (Szemerényi, *Syncope in Greek and Indo-European and the nature of Indo-European Accent*, Naples, 1964, p. 41) : voc. -ώνιδᾶ- > -ώνδᾶ. Selon ce dernier auteur, un élément important qui contribue à la syncope est l'entourage consonantique (dentales ou prépalatales très proches du lieu d'articulation de la voyelle, dont l'une au moins doit être une sonante, au statut très proche de /i/, facette vocalique de la sonante *yod*). La syncope de *i* est bien attestée en thessalien justement, où nous venons de rencontrer ἀστερᾶς < ἀριστερᾶς; on postule la nature intensive de l'accent (sans que soit nécessairement exclue pour autant l'élévation concomitante de la voix) pour justifier que le phénomène paraisse presque limité à ce dialecte (le béotien pourrait en apporter quelques exemples aussi). Est attesté par ailleurs à Copai le nom d'homme au génitif de forme Ποιμένδαο, que Vottéro tend cette fois à expliquer par la syncope. En faveur de cette explication des noms en -ώνδας, outre le fait que -δας n'est par ailleurs pas attesté comme suffixe, il faut remarquer que si l'analogie postulée avait joué, il serait difficile d'expliquer qu'elle soit restée limitée à quelques régions. La question de la nature de l'accent et de la syncope qu'il rendait possible a pu être le facteur discriminant.

L. 36 : οὗς τὸ προπάββα[σ]όν ἐστι; le même terme est repris, l. 38, cette fois sous la forme προπβάσσοι, au génitif. Ce sont deux *hapax*, comme l'indique l'éditrice. Elle considère qu'il y a eu une erreur, vraisemblablement lors de la reprise du même mot, qui aurait été raccourci d'une syllabe. Elle suppose aussi, à juste titre, que la géminée sifflante traduit la palatalisation dialectale et que la séquence vient donc

de -σιον. Elle rappelle que le thessalien a d'autres exemples de la séquence -πβ- dans Κομβιδάιος, Καπβολαία, ce dernier venant de *καταβολ-, avec apocope du préfixe, puis assimilation. Mais le premier est très vraisemblablement pour *Κομβιδάιος, < κόμβος, désignation du « nœud, boucle, bourgeon » et du « petit-fils ». Elle songe alors à y retrouver *προκαταβάσιον, de προκαταβαίνω, cf. L. Dubois, *BE* 1994, n^{os} 259-260. L'auteur de la notice du *SEG* 1993, n^o 311, p. 97, songe, quant à lui, soit à *προσβάσιον « accès », soit à πρόβασις « lieu des πρόβατα » (Hom.+), *i. e.* la désignation d'une propriété d'éleveur ou d'un élevage. Mais à mon avis, il s'agit plus vraisemblablement de : προ + παν + βάσιον. Une fois la palatalisation produite et l'assimilation de la nasale en [p], on attend sans doute προπαπβά[σ]ιον ἐστί. Le bégaïement sonore (ici souligné) rend ce mot redoutable à prononcer. Le graveur a donc soigneusement adopté l'orthographe assez étymologique, la première fois, mais la seconde, il a noté ce qu'il prononçait. πρόπας signifie : « tout du long », ainsi Hom. πρόπαν ἡμᾶρ « au long du jour, le jour tout entier » (*Il.* 1, 601, etc.). Il existe par ailleurs πρόσβασις au sens d'« accès » (Hdt.+), notamment en contexte militaire, un accès à des tours, par l'escalade. Nous aurions alors ici la désignation d'un « accès tout du long », une sorte de cursive laissée libre, et la seconde mention du mot, l. 38, indique qu'elle n'était pas parallèle à la muraille, mais plutôt perpendiculaire puisqu'elle servait de point de repère, au même titre que les tours.

J. Méndez Dosuna a montré dans A. C. Cassio (éd.), *Katὰ διάλεκτον*, Naples, 1999, p. 407-451, que la prétendue valeur locative de la conjonction ὡς (ici οὐς), que les dictionnaires indiquent comme valant « où » dans certains dialectes, notamment chez Théocrite, au même titre que le relatif adverbial οὗ de l'ionien-attique, alors que par sa forme même, elle apparaît comme un instrumental, était une chimère syntaxique. Le contexte est toujours celui d'indications de directions ou de mouvements, et non de localisations immobiles sans mouvement, même avec un verbe « être » comme ici. Le détour par la linguistique cognitive et une réflexion sur la façon dont se créent les catégories grammaticales lui fait considérer que la manière qu'indique le plus souvent le ὡς comparatif doit son origine à une perception plus concrète qu'abstraite. Il montre ainsi que le sens de cette préposition est « par où » et que ce sens spatial concret a pu donner lieu au sens abstrait « de quelle manière, comment, comme ».

Quelques micro-toponymes méritent un commentaire : Ἐννεα-πέλεθρον, l. 59 : noter ici la forme Hom. neu. πέλεθρον, également attestée notamment à Corcyre et à Delphes, en face de πλέθρον (Hdt.+); le béotien de Thespies emploie la variante βλέθρον (Roesch, *IThesp* 46, ca 250 a. C., etc.), sonorisée par assimilation régressive. C'est une mesure de 100 pieds, éventuellement au carré, soit environ 10 ares. Notre toponyme ou micro-toponyme désigne 9 fois cette mesure : nous ne sommes pas loin de l'équivalent d'un hectare. L'étymologie n'est pas claire : Chantraine postule un rapport avec πέλομαι; Beekes y voit, comme trop souvent, un mot pré-grec, mais rappelle le rapport postulé aussi avec πίμπλημι. Une racine *i.-e.* *pleh1- pourrait expliquer en effet la double syllabation πελε- et πλε-, même s'il est vrai que l'on attendrait plutôt le degré plein -πλη-. Il est surtout intéressant de noter l'emploi de la forme ancienne, homérique, poétique pour désigner cet emplacement. Archaïsme ou imprégnation de la culture homérique? L'influence épique est bien vivante dans l'onomas-tique anthroponymique et a toute chance de pouvoir l'être aussi dans la toponymie.

Ἀντίλεια, l. 56, a toute chance, en revanche, de désigner la propriété d'un dénommé Ἀντίλαος, avec l'adjectif de possession formé sur le nom, de façon attendue, en -ειος.

L'*hapax* Ἀύροσχαδό-φορος, l. 57 (τᾶς πύλας τᾶς Αὐροσχαδοφόροι) et 58, n'est pas sans intérêt. Son premier élément est αὐροσχάς, -άδος. On apprend par des fragments de l'Alexandrin Ératosthène (Fr. 37), et surtout par le commentaire qu'en donne L'*Etym. Genuinum* (époque byzantine) que c'est la tige qui porte la grappe de raisin : Ἐρατοσθένης δὲ ἐν Ἐπιθαλαμίῳ τὸ κατὰ βότρυν κλήμα. Il doit donc être question ici d'une porte qualifiée de « porte-grappes », peut-être en référence à la façon dont elle était décorée de feuilles de vignes et de grappes au moment des vendanges, à moins qu'elle n'ait mené à un sanctuaire de Dionysos hors les murs. Comment αὐροσχάς est-il formé? Chantraine invite à rapprocher le mot, pour la formation, de : ἀρασχάδες· τὰ περυσινὰ κλήματα « les dernières branches ». Le *DGEsp* propose ἔχω précédé d'un 1^{er} élément et le met en rapport avec ἄρεσσαι, ὄρεσχάς. Le premier est glossé par Hésychius : ἄρεσαι· κλήματα, βότρυες. Le second est présenté par Harpocration comme l'équivalent de ὄσχη « scrotum », qui lui-même pourrait être fait sur ἔχω préfixé en ὄ-, l'équivalent de ἐπί, comme dans ὄ-βριμος : cela signifierait « qui tient contre, est accolé »; une glose d'Hésychius, surtout, est éclairante : ὄρεσχάς· τὸ σὺν τοῖς βότρυσιν ἀφαιρεθὲν κλήμα. Il s'agit bien, chaque fois, des petites tiges qui relient les grappes à la branche, et que l'on décroche en même temps qu'elles. La confrontation de ἀρα-σχάδες et de αὐρο-σχάς ou αὐρ-ο-σχάς invite à se demander si le premier élément ne serait pas à mettre en relation avec le nom de la brise, αὔρα, cf. *CEG* 14, *RPh* 2015, s. v. (ἄψήρ, dérivé en αὔρα, mis en rapport plutôt qu'avec ἄημι, avec *aus-er- de même étymon que le nom de l'aurore, ἕως. Cf. e. g. Od. 5, 469 : αὔρη δ' ἐκ ποτάμου ψυχρῆ πνέει ἠῶθι πρό « une brume matinale glaciale souffle du fleuve à l'approche de l'aurore »). Le ο présent dans la forme que nous avons ici pourrait être le préfixe ὄ- devant -σχ- : la tige serait donc désignée comme « ce qui (sou) tient (contre, face à) la brise »; le premier élément de ἀρα-σχάς (ἀρασχάδες) serait une variante sans vocalisation de *w : on notera alors que αὔρα et ici αὐρο- évoquent la vocalisation de *w avec diphtongaison typiquement éolienne : cf. Hodot, *Le dialecte éolien d'Asie*, Paris, 1990, p. 67 : ναῦος < *naswos > *nawwos), Bechtel *GD* 1, § 25 (Sapph. αὔως vs ion., hom. ἠώς, att. ἕως).

L. 62-63, après un *vacat* et avant l'énumération des κατὰ + acc. : κατὰ τὸς τόπος, τὸς κείνθαι χόρτοι est à traduire probablement « en ces lieux, là se trouvent les pâturages » (ou « voici les lieux de pâture »), avec un tour corrélatif, et reprise du déterminant à valeur cataphorique devant τόπος par l'anaphorique τὸς devant κείνθαι, dont le maintien à l'accusatif s'expliquerait par cet effet de reprise même. Il faut ensuite comprendre ce qui a été laissé en lettres majuscules, comme le propose du reste l'éditrice elle-même : τᾶν ἐντὸς οὐιᾶν gén. pl. correspondant à att. τῶν ἐντὸς ὤῶν. ὤᾶ est le bord d'un vêtement, plus généralement, la lisière. Il s'agit à l'évidence des zones en marge, mais à l'intérieur des murailles, loin du centre de la ville. Le mot est bien connu par l'épigraphe. La ponctuation qui sépare ce syntagme du tour précédent est à supprimer, pour comprendre en définitive : « Voici les lieux de pâture des marges de l'intérieur de la ville ».

L. 68 : la forme πύλιδδα avec la géminée dentale, pour ce nom de la poterne, fait se demander s'il faut bien postuler une remontée de l'accent lesbo-thessalienne.

On pourrait se demander au contraire si l'accent ne serait pas en fait à la place qu'il occupe dans la forme correspondante de la *koinè*, à savoir *πυλῖς, -ίδος*. Ce serait en ce cas la forme thessalienne de l'accent (d'intensité), et non sa position, supposée récessive, qui justifierait la gémination, dans un contexte qui, cette fois, n'impose pas de palatalisation (pas de voyelles en hiatus).

Les lignes 64-76 qui constituent la fin du texte énumèrent ainsi les zones de pacage (sous la forme de syntagmes tous introduits par la préposition *κατὰ* + accusatif, qui réfèrent à autant d'emplacements définis chaque fois par rapport à un point de repère qui permet de les distinguer), distinctes de celles qui ont été définies explicitement comme publiques (*δαμόσιον*) et qui sont de plus grande taille. Faudrait-il comprendre que dans celles-ci, tout particulier pouvait mener ses bêtes ? Et que dans les recoins des marges, la pâture revenait de fait aux propriétaires des parcelles attenantes, pour lesquels il était commode d'y mener leurs bêtes, sans avoir besoin de les faire sortir par la poterne en direction de la pâture hors-les-murs (A71-72) ou de les mener vers la pâture plus vaste mais plus éloignée (B59-60). Sur la question du statut public ou privé des *ἔσχατιαί*, dont il peut s'agir ici, cf. C. Chandezon, *L'élevage en Grèce (fin V^e-fin I^{er} a.C.)*, Bordeaux, 2003, p. 75-79.